

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18330

présenté par
M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 7

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« XXVI. – Le présent article ne s'applique pas aux ouvriers qualifiés de la manutention. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure les ouvriers qualifiés de la manutention de l'application de cette réforme injuste.